COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 24 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 17 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 9 Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : René DURIEZ

Etaient présents : Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoints ;

Mmes GALLIENNE Véronique, DUHO Christelle, PAEME Yveline, SIZAIRE LECLERCQ Sonia ; Mrs

DURIEZ René, POINTEL Christian.

Absents: Mmes CAMPSERVEUX Anna, ROUSSETTE Stéphanie; Mrs AMELOT Eric, FARCY

Patrick.

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Mme le Maire rappelle brièvement les points évoqués lors du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) S.C.E.A. ELEVAGE DES PEUPLIERS : ENQUETE PUBLIQUE

Mme le Maire invite le conseil municipal à rendre un avis à propos du projet de réalisation d'un deuxième méthaniseur par la S.C.E.A. (Société Civile d'Exploitation Agricole) Elevage des Peupliers à Flipou pour traiter les effluents supplémentaires générés par l'extension de l'élevage bovin, dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Mme Sonia SIZAIRE LECLERCQ rappelle qu'il s'agit en fait d'un doublement du nombre de vaches et signale que des accidents se sont déjà produits liés au fonctionnement de méthaniseurs en France. De plus, les routes ne sont pas adaptées au passage plus important de gros tracteurs et de camions.

Le conseil municipal accepte que Mme DELABRE apporte quelques précisions sur ce dossier :

- Actuellement l'élevage compte 189 vaches et va passer à 365. Actuellement, seulement 70 vaches, des génisses, sortent dans les herbages. La circulation des gros véhicules va s'accroitre pour acheminer la nourriture.
- Les effluents traités par le méthaniseur produisent de l'électricité pour la ferme mais, avec le deuxième méthaniseur, il est prévu de revendre l'électricité excédentaire.
- Il n'y a pas de plan d'épandage mais seulement un épandage de secours (Pont-Saint-Pierre est concerné pour deux parcelles de part et d'autre de la RD 126, près de l'entreprise Pierval).
- L'activité de la ferme ne suffira pas pour alimenter les méthaniseurs. Il y aura donc un apport, projeté, de 3 000 tonnes de fumiers, avec un rayon de chalandise de 30 kms, notamment à partir de la Ferme du Camp Blanc à Igoville, et des gros véhicules supplémentaires traverseront Pont-Saint-Pierre.

• L'étude d'implantation est déclarée basée sur le R.N.U (règlement national d'urbanisme) et non pas sur le P.L.U. (plan local d'urbanisme) en vigueur.

- Du méthane est libéré la nuit avec des nuisances olfactives.
- Les lisiers seront stockés pendant une longue période de 5 à 6 mois.
- Les résultats des contrôles sur le fonctionnement actuel du méthaniseur ne sont pas fournis.
- Les D20 et D126 sont les routes en sortie de site mais sans continuité avec les autres routes. Les 7 camions supplémentaires mentionnés par jour ne concernent que l'épandage de secours. Rien sur les autres transports et sur le gabarit des tracteurs.

Mr René DURIEZ constate que cette extension de l'élevage a une vocation commerciale évidente, celle de l'augmentation de la production de yaourts. Pour autant, le recours à la méthanisation contribue à l'autosuffisance énergétique de la ferme. A l'heure du développement des énergies renouvelables, ce mode de production est digne d'intérêt.

Pour lui, l'impact de l'extension de l'activité de la ferme des Peupliers sera limité pour la commune de Pont-Saint-Pierre, pour ce qui concerne les nuisances sonores et olfactives, du fait de l'éloignement. Par contre, notre commune sera touchée par l'augmentation du passage des véhicules de fort gabarit (tracteurs, camions).

D'autre part, Pont-Saint-Pierre sera concernée par l'épandage de secours. Comme il s'agit de produits déclarés non conformes, il s'interroge sur l'impact environnemental de cet épandage, surtout avec la proximité des forages de l'entreprise Pierval.

Mr Philippe HEBERT considère que le respect du P.L.U. doit être la règle.

Mr Philippe LEVACHER précise que, selon lui, les nuisances sonores ne sont une réalité que si les gaz sont lâchés en cas d'urgence.

Suite au débat, le Conseil émet, majoritairement, l'avis suivant :

Le Conseil Municipal de Pont-Saint-Pierre considère qu'il ne maîtrise pas suffisamment l'ensemble du dossier sur le projet de deuxième méthaniseur de la S.C.E.A. Elevage Des Peupliers pour l'approuver ou s'y opposer. Il prend également en compte l'éloignement de la commune du périmètre de ce projet.

Le Conseil Municipal de Pont-Saint-Pierre émet cependant les réserves suivantes :

- Le risque d'impact sur la circulation dans la commune avec l'augmentation du nombre de véhicules de gros gabarit et les conséquences sur l'état des routes d'accès+ à la ferme, souvent inadaptées.
- La nature des produits utilisés lors de l'épandage de secours sur la commune. Que signifie « non conformes »? La protection des sols est-elle préservée? Y aurait-il des conséquences sur les puits de captage de l'usine PIERVAL proche?

Mme Sonia SIZAIRE LECLERCQ vote contre cet avis, Mme Véronique GALLIENNE s'abstient, les 7 autres conseillers votent pour : Mmes et Mrs Philippe HEBERT, Christelle DUHO, Christian POINTEL, Yveline PAEME, René DURIEZ, Philippe LEVACHER et Valérie LAVIGNE COURTEUX.

3) TENNIS CLUB DE PONT-SAINT-PIERRE: PROJET PADEL

Le Tennis Club de Pont-Saint-Pierre souhaite lancer une activité de padel, un sport entre le tennis et le squash, accessible à tous, intergénérationnel. Cette activité nécessiterait la création d'un terrain, plus petit que celui du tennis, entouré de parois et de grilles. Il prendrait sa place entre les courts de tennis extérieurs et le bâtiment du squash.

Le Tennis Club de Pont-Saint-Pierre souhaite se démarquer en proposant cette nouvelle activité. Déjà très investi avec le tennis santé, ce serait une nouvelle occasion pour le club de se développer.

A l'occasion des jeux olympiques de 2024, l'A.N.S. (Agence Nationale du Sport) subventionne des projets sportifs.

Le devis établi s'élève à 97 356,00 € T.T.C. soit 81 130 € H.T. Le reste à charge, dans le cas d'un financement maximum de l'A.N.S., serait de 16 226 € H.T. A noter qu'avant de récupérer la T.V.A. en 2024, le reste à charge pour la commune serait de 32 452,00 €.

Le club pourrait participer financièrement. Des communes voisines pourraient aussi être sollicitées, selon leur nombre d'adhérents au club.

Le dossier de demande de subvention est à renvoyer avant le 15 mai. Ce projet de padel ne rencontre pas d'opposition du Conseil Municipal. Il est inclus dans la délibération à prendre au point suivant.

4) AGENCE NATIONALE DU SPORT : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le projet d'aménagement du stade Roger Petit figure la création d'une « pump track » (piste pour planches à roulettes, rollers, trottinettes, vélos ...). Celui-ci pourrait être subventionné par l'Agence Nationale du Sport, comme le padel, à hauteur maximale de 80 %. Un devis doit arriver en mairie préalablement au dépôt du dossier pour le 15 mai.

Le Conseil municipal considère que la création d'un terrain de padel contribue, comme le « pump track », à diversifier l'offre de loisirs sur la commune. Il autorise, à l'unanimité, Mme Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, en incluant le projet padel.

5) REMPLACEMENT DES FOURNEAUX A LA SALLE CALVO

Lorsque la commission de sécurité visite la salle Calvo, elle rappelle l'obligation de vérification régulière des appareils de cuisson. Lors de la dernière vérification, il s'est avéré que les fourneaux en place n'étaient plus conformes aux normes en matière de sécurité (absence de thermocouple, pour couper automatiquement l'arrivée du gaz en cas de problème, pas d'asservissement des appareils de cuisson à la hotte d'extraction).

Le remplacement des appareils de la salle Calvo, devenu incontournable, permettrait de plus d'améliorer significativement la qualité de cuisson et particulièrement celle du four.

2 sociétés ont fait une proposition de remplacement de ces appareils :

- LANEF pour un montant de 4 541,54 € T.T.C.
- EUR DISTRIB pour un montant de 4 986,36 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société LANEF et autorise Mme le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des appareils de cuisson proposés par cette société.

6) CONTRAT TELEPHONIE DES BATIMENTS COMMUNAUX

La mairie est actuellement engagée avec la Société OPTIPRO jusqu'en février 2025 pour la gestion de la téléphonie des bâtiments communaux : la mairie, l'école, le restaurant scolaire et la salle Calvo. La facturation mensuelle est de 240,00 € à OPTIPRO pour la téléphonie et 182,25 € à GRENKE pour le matériel, soit un total de 422,25 € T.T.C.

La société ORANGE a démarché la Mairie pour une nouvelle offre avec rachat du contrat actuel avec une proposition à 439,00 € H.T. mensuels. En outre, une réduction de 50,00 € par mois serait consentie pendant une année voire 2 ans soit 389,00 € H.T. par mois et 466,80 € T.T.C. Ce contrat n'inclurait pas la téléphonie de la cantine.

Le Conseil Municipal ne voit ni l'intérêt financier ni les avantages techniques à souscrire ce nouveau contrat et demande, à l'unanimité, à Mme le Maire de ne pas donner suite à la proposition de la société ORANGE.

7) FONDS DE CONCOURS DE LA C.D.C.L.A.

Ce fonds de concours avait déjà été évoqué en Conseil Municipal lors du compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes Lyons-Andelle (C.D.C.L.A.).

D'un montant de 3 000 €, ce fonds de concours est destiné à aider les communes dans la réalisation de petits projets d'investissement. Le fonctionnement est le même qu'une subvention de l'Etat ou du Département, à savoir un reste à charge pour la commune de 20 %. Les dossiers sont à déposer avant le 15 mai.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le projet d'installation de tables de pique-nique dans le cadre de l'aménagement du stade Roger Petit.

8) ORGANISATION DE CONCERTS DANS L'EGLISE : MODALITES

Un projet de concert dans l'église, non caritatif, avec prix d'entrée, est en cours et le prêtre a donné son accord pour son organisation. Bien que le diocèse soit affectataire du bâtiment, c'est cependant la commune qui en est le propriétaire. Mme le Maire considère qu'une tarification de location doit donc être mise en place au même titre que les autres salles communales. Elle propose un tarif de 200 € (été) et 250 € (hiver) avec une caution de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, celle de Mme Yveline PAEME, est favorable à l'application de ce tarif pour l'utilisation de l'église. Le Conseil Municipal tient à rappeler que les coûts du chauffage, de l'électricité et de l'entretien de l'église sont assumés par la commune.

9) LOCATION SALLE DES FETES

Lors du Conseil Municipal du 6 avril, le tarif de location des salles communales pour les particuliers et les associations avait été revu mais rien n'avait été envisagé pour les commerçants : ils doivent, jusqu'à présent, s'acquitter du tarif appliqué pour les personnes extérieures à la commune. Mme le Maire souhaite que les modalités de location des salles communales les concernant soient revues et arrêtées par écrit afin d'éviter tout litige.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question à la prochaine réunion.

10) COMMISSIONS, SYNDICATS, C.D.C.L.A.

Communauté de Communes Lyons-Andelle (C.D.C.L.A.) :

Un conseil communautaire a eu lieu 13 avril dernier avec, à l'ordre du jour, la participation des familles au coût des transports scolaires, gratuits jusqu'à présent. Elle s'établit désormais à 50 % pour les maternelles et primaires et 25 % pour les collégiens et lycéens. Cela représente un coût de 32,50 € par enfant et par an, applicable à partir de la prochaine rentrée scolaire. Les familles qui rencontreront des difficultés de paiement pourront s'adresser au C.C.A.S.

11) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 27 avril : une benne destinée à la récupération de papiers sera installée sur le parking de la Maison Pour Tous. Le bénéfice de cette récolte sera destiné à l'école. Des bénévoles sont demandés, de 10h à 14h, pour assurer l'accueil.
- 2 mai à 18h30 : à la Communauté de Communes, la démarche du P.L.U.I. (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) sera présentée aux représentants des communes choisis en binômes par les conseils municipaux et aux conseillers communautaires.
- 5 mai à 14h : rencontre entre les conseillers municipaux de Pont-Saint-Pierre et le bureau d'études qui pilote l'élaboration du P.L.U.I.
- 8 mai : Ce sera la commémoration de l'armistice de la 2^e guerre mondiale, suivie du repas des anciens à la salle Calvo organisé par la municipalité. Mmes et Mrs Eric Amelot, Christelle Duho, Valérie Lavigne Courteux, Philippe Levacher, Yveline Paeme, Christian Pointel, Sonia Sizaire Leclercq en assureront le bon déroulement.
- 12 mai à 20h30 : à l'occasion de la manifestation « Pierres en lumière », visite de l'église et concert du trompettiste Jean-Jacques Petit.
- 5 juin à 20h30 : réunion du Conseil Municipal. La stèle dédiée à Gaston Philbert sera notamment à l'ordre du jour.
- Une rencontre est prévue avec le Tennis Club pour discuter des conditions d'une éventuelle fusion avec Romilly-Sur-Andelle.

En l'absence d'autres informations, la séance a été levée à 0 h 25.

Mme le Maire

Le secrétaire de séance

Les conseillers